



**AVIS DE PUBLICITE
POUR L'OCTROI D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU
DOMAINE PUBLIC**

La Commune de Chamonix-Mont-Blanc a reçu une manifestation d'intérêt spontanée pour l'installation et l'exploitation d'équipements photovoltaïques sur le toit des ateliers municipaux, situés dans le secteur de la Vigie, route des Papillons – 74400 CHAMONIX.

Conformément à l'article L. 2122-1-4 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques (ci-après « CG3P »), la Commune de Chamonix-Mont-Blanc a reçu une manifestation d'intérêt spontanée pour l'installation et l'exploitation d'équipements photovoltaïques sur le toit des ateliers municipaux, situés dans le secteur de la Vigie, route des Papillons – 74400 CHAMONIX. Dans ce cadre, elle doit s'assurer, préalablement à la délivrance du titre d'occupation, par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

La superficie de la toiture mise à disposition est d'environ 2 180 m² (voir plan joint).

CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION -----

L'occupant, titulaire du contrat de mise à disposition, devra respecter les conditions suivantes :

- Disposer des autorisations administratives nécessaires à l'exploitation des équipements (autorisations d'urbanisme, contrat de raccordement, éventuel contrat d'achat, etc.)
- Disposer des assurances civiles et professionnelles inhérentes aux technologies posées, de façon à couvrir les risques en matière de vol, catastrophes naturelles, défaut d'étanchéité, dommages aux tiers, etc.
- Respecter les préconisations techniques et réglementaires (normes, codes, DTU, etc.) relatives à la technologie mise en œuvre et à son intégration sur un bâtiment public, notamment lorsqu'il s'agit d'un Etablissement Recevant du Public (ERP). (voir notice diagnostic de structure en Annexe 2 et Rapport d'étude de faisabilité en Annexe 3)
- Maintenir les équipements en bon état de fonctionnement, en assurer l'entretien et la sûreté
- Ne pas perturber l'usage du bâtiment et informer en avance des différentes interventions prévues pour l'installation ou la maintenance.
- Missionner au maximum les entreprises locales pour les travaux prévus,
- Etre une société majoritairement à gouvernance citoyenne

L'occupant utilisera la surface mise à disposition à l'unique fin de concevoir, réaliser et exploiter des équipements photovoltaïques.

La mise à disposition prendra la forme d'une Convention d'Occupation Temporaire du domaine public, non constitutive de droits réels, dont la durée sera au minimum de 20 ans. Elle donnera lieu au versement d'une redevance d'occupation dont le montant et les modalités de paiement sont à préciser dans la proposition faite par le candidat

CRITERES

Les candidatures seront étudiées au regard de la grille de critères pondérés de la façon suivante :

- Qualité technique du projet (40 %)
 - Présentation du porteur de projet (CV et référence)
 - Planning du projet
 - Présentation technique du projet envisagé (type de panneaux, type de pose, puissance de la centrale)
- Gouvernance citoyenne (25%)
 - Projet porté une (des) société(s) locale(s) contribuant aux objectifs énergétiques
- Engagement de la société pour le développement durable (25%)
 - Impact environnemental, gestion de la fin de vie des équipements, origine de fabrication et impact paysager
- Critère financier (10%)
 - Le candidat devra faire une proposition de redevance. Il s'acquittera également des charges, impôts et contributions de toutes natures dont il pourrait être redevable.

ORGANISATION DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET-----

Le présent appel à manifestation d'intérêt sera affiché en Mairie de Chamonix et mis en ligne sur le site internet de la commune www.chamonix.fr à compter du 30 août 2023 pour une durée de 3 semaines.

Les documents complets sont téléchargeables sur le site internet de la commune en page d'accueil sous la rubrique « Actualités » avec le titre de « Appel à manifestation d'intérêt : panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment du CTM de la Vigie ».

L'appel à manifestation d'intérêt fera également l'objet d'un affichage en Mairie.

Les candidats devront joindre un rapport présentant en détail leur société, leur engagement en matière de développement durable ainsi que leur motivation.

La sélection du candidat vaudra engagement ferme de la collectivité sous réserve que les clauses suspensives suivantes soient levées au moment du lancement des travaux :

- Validation de la faisabilité technique et économique de l'opération photovoltaïque par un professionnel,
- Obtention de l'ensemble des autorisations administratives assurances, financements, etc. nécessaires à la bonne réalisation du projet,
- Maintien d'une gouvernance et d'un capital détenu majoritairement par des citoyens,
- Validation par la collectivité du montant de la redevance finalement proposé après la finalisation du développement du projet

MODALITES DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les candidats intéressés doivent déposer un dossier de candidature comportant :

- **Pièce n°1** : Une présentation du candidat (Dénomination sociale de l'entreprise, Nom du représentant légal, Numéro SIREN, Adresse du siège social, Nom et coordonnées mail et téléphone de la personne contact, Composition de l'actionnariat et capital détenu, Gouvernance),
- **Pièce n°2** : Le descriptif de son projet : Puissance envisagée, Type d'intégration envisagé (ex : intégré total / simplifié, surimposition, brisesoleil, etc.), Technologie PV, Montant de l'investissement envisagé, Description du financement envisagé, Mode de valorisation de l'électricité proposé, Calendrier prévisionnel (étude / travaux / mise en service)

- **Pièce n°3 :** Descriptif du conventionnement proposé : Durée de la convention proposée, Redevance d'occupation proposée à la collectivité, Conditions particulières, Signature souhaitée d'une promesse de bail (Oui / Non et indiquer à quel moment),

ANNEXES A CONSULTER -----

- ❖ **Annexe 1 :** Plans de situation et de la toiture
- ❖ **Annexe 2 :** Notice diagnostic des structures
- ❖ **Annexe 3 :** Rapport d'étude de faisabilité

CONTACT -----

Pour toute demande complémentaire, veuillez contacter :

Corinne JACQUIER, Responsable du Service Foncier
corinne.jacquier@ccvcmb.fr / 04.50.53.75.04

LE DOSSIER DE CANDIDATURE DEVRA ETRE ADRESSE AVANT LE 20 SEPTEMBRE 2023 à 17h00

- Soit par voie électronique à l'adresse mail suivante :
corinne.jacquier@ccvcmb.fr
- Soit sous format papier, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par remise en main propre contre récépissé à l'adresse suivante :

**Commune de Chamonix-Mont-Blanc
Service Foncier (4^{ème} étage)
B.P 91, 38 Place de l'Eglise
74400 CHAMONIX MONT BLANC**

Horaires d'ouverture :
Lundi/Mardi/Mercredi/Jeudi/Vendredi
De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

La Commune de Chamonix-Mont-Blanc informera l'ensemble des candidats de son choix par mail ou courrier simple.